



AMP VISUAL TV : Des revalorisations à la hauteur d'une mobilisation historique

Il y a maintenant 8 semaines que se sont mobilisé.es les salarié.es intermittent.es d'AMP VISUAL TV au travers d'un débrayage d'une heure, dont les 14 premières minutes après les coups d'envoi, et ce sur la quasi-totalité des matchs de Ligue 1, de Ligue 2 et de TOP 14, le temps d'un week-end.

Après plusieurs réunions de négociations en avril puis en mai avec la Direction de l'entreprise, nous pouvons désormais acter, entre autres mesures, les revalorisations obtenues par les équipes techniques au terme de leur mobilisation.

Ainsi, et dès le 1^{er} juin :

- Les assistant.es son et les assistant.es vidéo voient leurs salaires revalorisés respectivement de 15% et de 19%
- Les responsables machinerie voient leurs salaires revalorisés de 15%
- Les cadreur.euses audiovisuels ont obtenu une augmentation de plus 9% ainsi que la garantie de se voir appliquer le salaire « opérateur de prises de vues » sur les configurations jusqu'à 2 caméras incluses
- Les opérateur.rices de prises de vues et les opérateur.trices LSM voient leurs salaires revalorisés de plus de 8%
- Les opérateur.rices « Vibox » voient enfin leurs salaires revalorisés de 5%.

À ces augmentations s'ajoute la garantie de la part d'AMP VISUAL TV d'indexer chaque année l'augmentation des salaires des intermittent.es conformément aux revalorisations des minimas de branche qui interviendraient lors des négociations annuelles obligatoires de la branche des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement.

Au-delà de ces considérations strictement salariales, les professions mobilisées obtiennent la mise en place de groupes de travail visant à clarifier les fonctions de chacun.es, et notamment à limiter le recours aux assistant.es, et particulièrement au son, là où les salarié.es devraient occuper la fonction, et donc la rémunération, de technicien.nes ou d'opérateur.rices.

Enfin, les salarié.es intermittent.es obtiennent la mise en place d'une commission de suivi convoquée, à minima, une fois l'an afin de maintenir l'espace de dialogue créé à l'occasion de cette mobilisation.

AMP VISUAL TV a pris la mesure de la mobilisation des équipes, et nous ne pouvons que saluer le sérieux et l'esprit constructif des négociations.

Le SPIAC-CGT et le SNRT-CGT Audiovisuel appellent désormais l'ensemble des prestataires techniques à considérer la grille salariale appliquée par AMP VISUAL TV comme étant la nouvelle référence salariale. Nous nous emploierons à faire avancer cette revendication dans les prochaines négociations de la Convention collective des prestataires techniques.

Nous savons d'ores et déjà que des prestataires en font leur nouvelle norme salariale et exhortons les prestataires qui s'y refuseraient encore à s'y conformer. La mobilisation historique que les salarié.es ont su conduire peut se reproduire à tout moment.

Enfin, nous n'oublions pas la responsabilité des clients, des diffuseurs et des donneurs d'ordres. Il n'est pas acceptable que les équipes techniques, sans lesquelles tout l'édifice de captations s'effondrerait, soient la variable d'ajustement des contrats négociés avec les prestataires.

La CGT tient une nouvelle fois à saluer la mobilisation des salarié.es et se tient pleinement à leurs côtés afin de s'assurer de la pleine et réelle effectivité des avancées obtenues, elle appelle l'ensemble des prestataires, des diffuseurs et des donneurs d'ordres à prendre la pleine et entière mesure de cette mobilisation historique.

Paris, le 6 juin 2023,
Les Conseils nationaux du SPIAC-CGT et du SNRT-CGT Audiovisuel